

Bulletin mensuel n° 43  
12 janvier 1998

### Comités locaux d'éducation : le dialogue

### IPR-IA : premiers pas

Le sommaire complet  
est en page 3

#### L'inspection n° 43

Directeur de la publication :

**Michel LE BOHEC**

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**

**Olga Diaz : 01 41 08 01 01**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

**SI.EN - Fen**

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

## Editorial

### L'insoutenable réalité

Les mouvements actuels des chômeurs nous conduisent d'une connaissance le plus souvent en extériorité de leur existence à une prise de conscience de l'insoutenable réalité de leurs conditions de vie.

Comment accepter que ces personnes, ces familles, soient dans l'incapacité de vivre décemment du fait de notre société : manque de travail, indemnités très faibles ?

Nous qui exerçons des responsabilités au sein du système éducatif n'ignorons pas qu'il en va de la dignité et de la survie des adultes concernés, mais aussi de l'avenir de leurs enfants.

Même si le système éducatif a vu des avancées en termes de démocratisation, il joue encore un rôle de reproduction sociale : la réussite des élèves dépend largement de l'origine socio-professionnelle de leurs parents.

Il appartient au gouvernement, en concertation avec les acteurs sociaux et leurs représentants, de rechercher des réponses, celles-ci concernant tout à la fois l'emploi et l'indemnisation des chômeurs. Cela passe par une redistribution du travail (réduction du temps de travail, semaine de quatre jours...) mais aussi par une redistribution des revenus.

Quant à nous, il nous appartient, dans le cadre de nos fonctions, d'agir pour que dans les établissements scolaires des dispositions soient prises afin que les jeunes issus de milieux défavorisés ne soient pas pénalisés par le fonctionnement même du système (gratuité scolaire) mais aussi pour qu'un plus leur soit apporté afin de compenser – autant que faire se peut – leurs difficiles conditions de vie.

*Michel LE BOHEC*  
le 7 janvier 1998

## AGENDA

### 12 décembre

\* MEN/Réunion de travail préparatoire à la CAPN du 17.XII. relative aux inscriptions sur listes (1996 et 1997) d'aptitude IPR-IA. Pour l'Administration : MM. JUTANT - CUISINIER et PRESSAC ; pour le SI.EN : M.-P. COLLET et J. BILAK.

### 17 décembre

\* FEN/Réunion intersyndicale relative à la mission du Recteur PAIR (M. LE BOHEC - M-P. COLLET)

\* M.E.N. /Audience A. GEISMAR (Cabinet de Cl. ALLEGRE) sur Missions et carrières. J.-Paul ROUX, SG de la FEN, accompagnait la délégation du SI.EN composée de M. LE BOHEC, M.-P. COLLET, R. HASIAK et P. ROUMAGNAC.

\* Cette audience a été précédée d'une réunion de travail avec M. FOURNIER (Conseiller technique de Mme S. ROYAL) portant principalement sur le tableau d'avancement 1998 à la hors-classe.

### 18 décembre

\* M.E.N./Conseil supérieur de l'Education (M.-P. COLLET et P. ROUMAGNAC)

\*CAEN/ Présentation, par le Recteur PAIR, des objectifs de la mission qui lui a été confiée. (M. LE BOHEC)

## Rencontre

### Syndicat des Enseignants - Syndicat de l'Inspection

Le Syndicat des Enseignants et le Syndicat de l'Inspection se sont rencontrés le 6 janvier 1998.

Conscients de la nécessité d'établir des convergences, chaque fois que possible, dans la FEN, des représentants de nos deux syndicats engagent un travail de concertation portant notamment sur :

- les propositions du Recteur PAIR (Dans l'attente d'une publication de ces propositions, les échanges de points de vue ont porté sur : la création d'établissements publics du premier degré, le fonctionnement des E.P.L.E., la suppression de la notation, la gestion des carrières) ;
- mise en place des comités locaux d'éducation ;
- les emplois jeunes du premier et du second degré ;
- la réflexion sur les lycées ;
- les recrutements d'enseignants ;
- l'apprentissage ;
- les périodes de formation en entreprise, le contrôle en cours de formation ;
- l'articulation école-collège ;
- la prise en charge des enfants en difficulté au sein du système éducatif ;
- la revalorisation des carrières (intégration à brève échéance de tous les enseignants dans les corps de débouché, et notamment de tous les instituteurs dans le corps des professeurs d'école et de tous les IEN dans celui des IPR-IA).

Des convergences se sont rapidement fait jour. Elles seront approfondies au cours de prochaines réunions entre les deux syndicats.

## Comités locaux d'éducation : le dialogue

Enfin, le dialogue attendu entre le SI.EN et le ministère a pu s'engager. Madame la Ministre a compris la surcharge de travail qui était la nôtre quand elle voulait mettre en place les C.L.E. ; elle a aussi pris conscience de la nécessaire concertation préalable à la mise en oeuvre d'un dispositif qui risquerait d'être redondant s'il se limitait à la préparation de la carte scolaire.

L'analyse du fonctionnement et des dysfonctionnements des C.L.E. sera menée par les services du ministère ; elle devrait déboucher sur une circulaire d'ajustement qui pourrait s'appliquer pour la prochaine rentrée scolaire.

Sur les autres plans, les ministres et leurs conseillers se sont finalement rendu compte que nous existions et que nous étions confrontés à de graves difficultés dans l'exercice de nos fonctions (moyens de fonctionnement, définition des mis-

sions...) ainsi qu'à une gestion de nos carrières aberrante à plusieurs titres (retraites, fin de la classe normale, passage à la hors classe...).

Cette prise de conscience et la qualité d'écoute que nous trouvons aujourd'hui au ministère nous permettent de lever le mot d'ordre relatif au blocage des comités locaux d'éducation.

Nous rencontrerons à nouveau, en mars, Madame la Ministre, après un travail préparatoire avec les membres de son cabinet ; tous ensemble, nous saurons alors tirer les conséquences des annonces qui seront faites.

*Michel LE BOHEC*

## Billet d'humeur

### Carrosse ou citrouille ... ?

Les Inspecteurs de l'Education Nationale font partie des personnels privilégiés auxquels l'Etat dans son infinie magnanimité accorde l'autorisation d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service.

Encore faut-il qu'ils en fassent expressément la demande et qu'ils souscrivent une assurance pour le cas où la responsabilité de l'Etat serait engagée.

En contrepartie ils ont droit à un remboursement de leurs déplacements à un tarif qui représente environ 50% du taux retenu par l'administration fiscale et ont à leur charge la totalité des frais afférents à l'usage dudit véhicule (outre l'assurance, la vignette, la dépréciation, l'entretien, les réparations, les risques d'accidents et d'éventuelles contraventions...).

On pourrait penser dans ces conditions que seuls quelques naïfs ou d'heureux propriétaires de somptueuses limousines refusant tout autre moyen de locomotion, solliciteraient une telle autorisation.

Eh bien non ! Sauf quelques amateurs temporaires de pinces à vélo, tous les IEN préfèrent utiliser leur véhicule personnel, faisant ainsi

preuve d'un civisme que beaucoup d'observateurs extérieurs doivent prendre pour de l'inconscience ou du maoïsme.

Il est vrai que l'Etat n'a pas prévu de mettre un véhicule de service à la disposition des IEN (contrairement à ce qui existe pour les personnels d'encadrement des autres administrations chargés de missions itinérantes).

Le cheval ou le roller n'étant guère pratiques, les transports en commun couvrant très imparfaitement le territoire, ne serait-il pas moral, dans un premier temps, que ce soit l'Etat qui demande à ces fonctionnaires de bien vouloir accepter de mettre à sa disposition leur véhicule personnel (avec naturellement réquisition en cas de refus et remboursement de frais calculé sur une base au moins égale à celle des services du fisc) ?

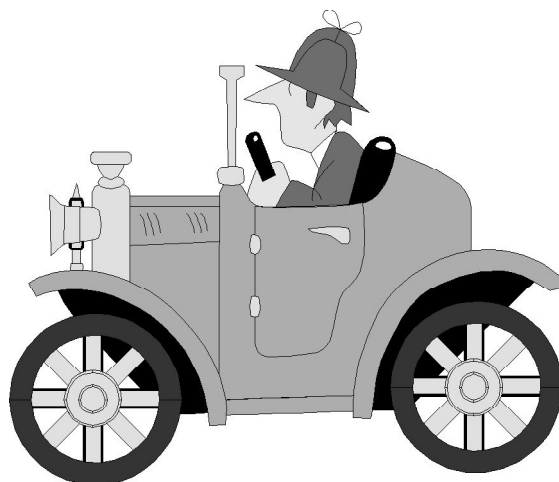
L'heure n'est peut-être pas loin où lassés d'attendre une revalorisation qui seule pourrait les inciter à persévérer dans cette forme de civisme, les IEN refuseront de se substituer aux carences de l'Etat et laisseront le carrosse se transformer en citrouille !

Andromède



## Sommaire

Agenda	page 2
Rencontre avec le SE-FEN	page 2
CLE : le dialogue	page 2
Billet d'humeur	page 3
Congé de fin d'activité	page 3
IPR-IA : premiers pas	page 4
ET : le compte n'est pas bon	page 4
IPR-IA : listes d'aptitude	page 5
Mettrons-nous la main à la pâte	pages 6 - 7
Vous avez dit «mérite» (2)	page 8
Indemnités	page 8

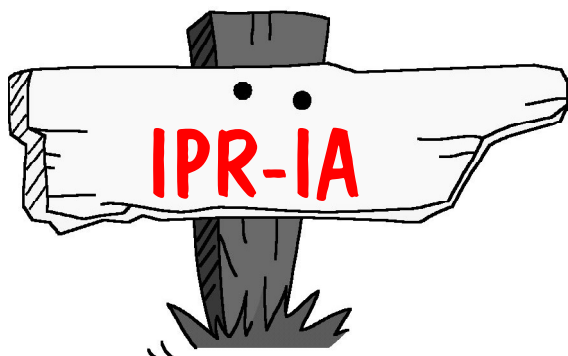


## Congé de fin d'activité

Le dispositif mis en place l'an dernier est prorogé pour une nouvelle année. L'article de la Loi de Finance pour 1998 (Loi n° 97-1269, publiée au J.O. du 31/12/97, page 19279) vient de le confirmer.

Tous les collègues syndiqués intéressés par le CFA peuvent contacter le SI.EN pour obtenir des renseignements complémentaires sur cette disposition.

# Listes d'aptitude IPR-IA : premiers pas



Les premiers pas vers le corps unique d'inspecteurs ont été réalisés.

C'est le résultat de l'action de notre syndicat, de ses adhérents et aussi de collègues non-adhérents qui nous y ont rejoint.

Nous sommes satisfaits de ces premiers pas qui traduisent la reconnaissance de l'égale dignité des inspecteurs, quelque soit leur spécialité et le niveau d'enseignement dans lequel ils interviennent.

### ET : le compte n'est pas bon !!!

SPECIALITES	Nombre et %	CAPN LA 96	CAPN LA 97
IEN CCPD	<b>1319</b> (65,75 %)	<b>25</b>	<b>38</b>
IEN ET	<b>563</b> (28,06 %)	<b>6</b>	<b>8</b>
IEN IO	<b>124</b> (6,18 %)	<b>4</b>	<b>2</b>

Malgré l'engagement de la DPDE et les affirmations de Messieurs JUTANT et CUISINIER lors de la réunion de travail qui s'est tenue le vendredi 12 décembre avec le SI.EN-FEN, nous devons faire aujourd'hui faire le constat amer du déséquilibre entre les spécialités.

Pour l'enseignement technique et professionnel il manque une dizaine de postes !!!

Même si un saupoudrage semble avoir été effectué en direction des spécialités enseignement général, nous ne pouvons admettre notamment pour la spécialité Economie-Gestion qu'une seule nomination ait été effectuée alors que le nombre de collègues représente environ 1/5 de la spécialité Enseignement Technique.

La liste d'aptitude 98 doit impérativement prendre ces éléments en considération et rétablir l'équilibre.

Dès aujourd'hui nous protestons vivement auprès des Ministres concernés et de l'Inspection Générale et nous demandons aux collègues non retenus d'interroger leur Inspection Générale et leur Recteur.

Il faut maintenant que ces pas se multiplient pour que, dans un délai bref, cette égale dignité soit reconnue à tous les inspecteurs et pour que soit levée l'insupportable situation faite aux collègues bloqués en fin de classe normale à l'indice 731 depuis de nombreuses années.

Les discussions qui s'ouvrent avec le ministère devront nous y conduire. A défaut nous saurions, toutes catégories et spécialités confondues prendre les dispositions qui nous permettront d'y accéder.

**Michel LE BOHEC**

Marie-Paule COLLET

## Liste d'aptitude IPR-IA 1996 complémentaire

AJAX Christian	Guadeloupe	AVS	LE BOUFFANT Michel	Versailles	AVS
AMREIN Michel	Clermont-Ferrand	AVS	LE MOIGNE Jean-Claude	Besançon	AVS
AUBERT André	Nancy-Metz	AVS	LEMAITRE Jacques	Grenoble	AVS
BARLERIN Jean-Claude	Lille	AVS	MALEXIS Francine	Lille	SVT
BECKER Lise	Strasbourg	AVS	MORDELET Yvon	Lyon	AVS
BERARD Jean-Pierre	Aix-Marseille	AVS	PAUSANIAS Lionel	La Réunion	AVS
CAPELAIN Bernard	Lille	AVS	PICARD Yves	Orléans-Tours	AVS
CAPET Bernard	Versailles	AVS	PLATEL Jean	Nantes	AVS
CHAUVIN René	Créteil	AVS	QUEMIN Jean-Claude	Rouen	AVS
DINTILHAC Jean-Paul	Montpellier	STI	RENAULT Jean	Poitiers	AVS
DOUARINOU Gérard	Bordeaux	AVS	RIOULT Jean	Créteil	AVS
EPLÉ Jean-Michel	Caen	AVS	RONCERAY Paul	Rennes	AVS
FAUCON Guy	Nantes	AVS	SOUALLE Gilbert	Lille	AVS
FUCHEY Georges	Dijon	AVS	TUBACH Robert	Grenoble	AVS
GUEREAULT Daniel	Reims	AVS	VALENTIN Jacqueline	Créteil	EcGes
GUERRE Claude	Paris	AVS	VANNIER Pierre	Dijon	AVS
HAMEL Georges	Rouen	AVS	ZIMMERMANN Francine	Paris	Maths
LATOUCHE Jean-Pierre	Rennes	AVS			

## Liste d'aptitude IPR-IA 1997

AZEMA Michel	Montpellier	AVS	MEUNIER Jean-Claude	Créteil	AVS
BONNEVIE Paul	Nantes	AVS	MISCOT Jean-Pierre	Orléans-Tours	AVS
CAILLEAU Jean-Pierre	Poitiers	AVS	MORGEN Daniel	Strasbourg	Lettres
CAPRON Annie	Reims	AVS	NEFF Jean-Claude	La Réunion	AVS
CARLETTI Paul	Reims	AVS	PUJADE Marie-Claude	Aix-Marseille	AVS
COADOU Gérard	Caen	AVS	RADZYNER Serge	Grenoble	AVS
COHRS Mauricette	Créteil	AVS	RAULT James	Administ. Centrale	AVS
COMBES Jean	Poitiers	AVS	RAVAT Danièle	Administ. Centrale	AVS
COUDRIER Christian	Versailles	AVS	RIOU Jean	Lille	AVS
COUSQUER Jean-Luc	Montpellier	AVS	ROCHE Jacqueline	Paris	AVS
CURVAT André	Guyane	AVS	ROUILLAN Jean-Louis	Limoges	AVS
DOMERGUE Alain	Montpellier	AVS	ROUJAS Robert	Créteil	AVS
DUTHY Gérard	Clermont-Ferrand	AVS	SHMITT Daniel	Rennes	STI
FILLON Michel	Dijon	AVS	SELAMME Yvette	Paris	AVS
FROMENTAUD Daniel	Orléans-Tours	AVS	SEVESTRE Jean-Michel	Rennes	AVS
GILQUIN Jean-Claude	Amiens	AVS	TAUPIN Alain	Administ. Centrale	AVS
GOEMINNE Bernard	Lille	AVS	VARIN Michel	Caen	AVS
GRARE Gaston	Lille	ScPh	VARLET Danièle	Rouen	AVS
GUY Georges	Lyon	AVS	VIGNOUD Jean-Paul	Reims	AVS
HABRAN-MERY George	Guyane	AVS	VILLEPONToux Luc	Bordeaux	AVS
HIBON Jean-Michel	Nice	AVS	ZAMMIT Pierre	Nice	AVS
HOUCROT Alain	Strasbourg	AVS			
JAM René	Nice	EPS			
JENNY-THOMAS Lucas	Besançon	STI			
LACROSAZ Marie-Claude	Lyon	AVS			
MARIONNEAU Jean-Pierre	Nantes	AVS			
MENAGE Jacqueline	Créteil	STI			
			Liste complémentaire 97		
			FORGET Michel	Nancy-Metz	AVS
			MACKÉ Jean-Marie	Lille	AVS

# Mettrons-nous la main à la pâte ?

L'intérêt d'un prix Nobel de Physique pour l'enseignement scientifique à l'école primaire ne peut laisser aucun d'entre nous indifférent et c'est avec beaucoup d'attention que les propositions de Georges CHARPAK résumées dans son ouvrage *La main à la pâte* paru aux éditions Flammarion sont à analyser.

Il est banal de rappeler que l'enseignement scientifique à l'école n'a pas toute la place que l'on est en droit d'attendre et le Ministère de l'Education nationale a déjà initié à plusieurs reprises diverses opérations pour le rendre plus présent dans les classes. L'une d'entre elles s'est traduite par un séminaire sur la Culture scientifique et technique des enseignants des écoles qui s'est tenu à la Cité des Sciences et de l'Industrie du 18 au 20 janvier 1993 et pour lequel chaque département était représenté par un IEN.

*La main à la pâte* se veut être une opération simple, facilement généralisable, pleine de bon sens, démystifiant quelque peu la Science et l'enseignement scientifique. Elle s'inspire de l'expérience conduite aux Etats Unis, à Chicago plus précisément. En un mot, l'enfant doit manipuler et son attrait pour les activités scientifiques et techniques devrait modifier favorablement son attitude face à l'école.

Ce principe posé, plusieurs questions se posent. Dans le cadre de cet article, en renonçant à maintes interrogations (rôle de la manipulation en Technologie, organisation de la classe...), je me limiterai à une réflexion sur le **statut de l'expérience** en Physique en cherchant à répondre à ces deux questions qui peuvent être abordées en animation pédagogique: Pourquoi faut-il manipuler ? Suffit-il de manipuler ?

## POURQUOI L'ELEVE DOIT-IL MANIPULER ?

Chacun de nous sait que les expériences sont à la base des Sciences Expérimentales (Physique, Chimie, Biologie ...) alors que les Sciences pures (Mathématiques) s'appuient sur la déduction selon une rigueur sans faille. C'est GALILEE qui, le premier, s'est servi d'une **expérience** pour étudier un phénomène naturel, la chute des corps, en refusant les théories d'ARISTOTE qui avaient cours depuis des siècles. Il a introduit une discontinuité radicale dans l'histoire du savoir.

Mais une réflexion sur le statut de l'expérience s'impose. Pourquoi faire des expériences ? Sur le plan épistémologique, l'expérience est un des outils privilégiés du chercheur pour réfuter ou valider une **hypothèse**. Voilà en fait le maître mot, car en sciences, tout tourne autour de l'hypothèse : face à un **problème** (par exemple, selon quelle loi s'effectue la chute des corps ?), il faut imaginer une solution. Dans cet exemple précis, Galilée entrevoit que la vitesse augmente avec la durée de la chute, alors que pour ARISTOTE elle est constante, et il doit **imaginer** un dispositif expérimental pour trouver la relation mathématique qui caractérisera cette vitesse. Il conçoit lui-même le protocole expérimental et utilise un plan incliné pour ralentir la chute.

Ce concept d'hypothèse pose au niveau de l'école primaire une difficulté réelle car il renvoie à la **pensée hypothético-déductive** qui n'est maîtrisée qu'au stade de la pensée formelle défini par PIAGET (c'est une des raisons pour laquelle la Physique n'était enseignée qu'à partir de la classe de seconde) et qui se fonde sur le " Si

...alors " bien connu. En fait, au niveau de scolarité qui nous intéresse, il convient seulement de demander à l'élève de faire des **suppositions** qui vont porter directement sur les **réalités perçues**, et non sur des énoncés hypothétiques. Ainsi, pour un jeune enfant, une bille d'acier coule au fond de l'eau car elle est petite, alors qu'une bûche en bois flotte car elle est grosse. Comme il le voit, il se figure qu'il sait, que son explication est juste. Il n'établit aucun lien entre le volume de ces corps et leur poids si bien qu'il ne peut pas mettre en relation ces deux concepts.



Tout comme le chercheur, l'élève, face à un problème à résoudre, va imaginer et proposer des éléments de réponse en les forgeant à partir de ce qu'il sait déjà ou de ce qu'il croit savoir. Nous rencontrons une autre difficulté particulièrement délicate car il ne s'agit pas de remplir la tête de l'élève supposée vide, mais, bien au contraire, de prendre en compte le " déjà-là " qu'il va falloir faire évoluer et corriger. Ce sont les **conceptions initiales** (ou représentations premières) qu'il faut, dans un premier temps faire émerger et, dans un second temps, rectifier. Ainsi, l'élève du cycle III se fiant à la sensation qu'il éprouve quand il les touche pense que de deux objets se trouvant dans une même pièce, celui qui est en fer est plus froid que celui

qui est en bois. Une telle affirmation est-elle vraie ? Comment la vérifier ?

Pour assurer cette vérification, l'**expérimentation** (à côté de l'observation ou de la documentation) est irremplaçable car c'est elle qui va contredire l'enfant et assurer la résolution des **conflits socio-cognitifs** qui naissent au sein de la classe. Il doit comprendre le rôle de l'expérience -ce qui suppose que ce soit lui qui la conçoive- et accepter son verdict. Dans l'exemple précédent, il faut proposer de mesurer les températures des deux corps. Il s'attend à ce que celle du bois soit supérieure à celle du fer et la mesure effective l'amènera à constater que ses suppositions sont fausses. A partir de ce constat, l'élève pourra alors se poser un **nouveau problème** et chercher les raisons pour lesquelles il est induit en erreur par ses sensations. Ce sera l'occasion de construire et de différencier les concepts de température et de chaleur qu'il confond couramment (caractéristique d'une connaissance vulgaire), d'expliquer le rôle d'un isolant thermique qui ne produit pas de chaleur mais freine les échanges entre deux corps pris à des températures différentes.

Nous comprenons sur ce simple cas la nécessité de mettre du **matériel** à la disposition de l'élève pour mener à bien cet enseignement scientifique : ainsi, il mettra *la main à la pâte*. Du matériel peut être récupéré, mais de nombreux éléments ou instruments sont à acheter (voir les catalogues des maisons spécialisées). On ne peut qu'encourager un projet d'équipement d'école afin que ce matériel soit à la disposition de tous les maîtres.

L'interprétation des résultats de l'expérience permet **l'émergence de la connais-**

**sance** : l'expérience se trouve ainsi à la source des connaissances dont la **structuration** résulte de la confrontation des savoirs ainsi construits avec les savoirs antérieurs qui sont nécessairement remaniés. Il n'y a pas une simple juxtaposition.

En outre, enseigner les sciences ne peut se réduire à une maïeutique, fût-elle habile, car le savoir n'est pas préexistant chez l'élève (refus de tout innéisme), mais résulte de son **activité**, de son action sur les choses. Ce terme d'activité - trop largement utilisé - ne saurait être réduit à la seule activité manuelle : il est bien évident que l'activité intellectuelle s'avère fondamentale dans cette appropriation du savoir.

## SUFFIT-IL DE MANIPULER POUR FAIRE DES SCIENCES ?

Cette question cruciale, bien que se trouvant à un autre niveau de réflexion, me semble fondamentale. La structuration évoquée ci-dessus montre que l'expérience n'est pas une fin en soi et la prise en compte du statut épistémologique de l'expérience nous conduit d'emblée à répondre négativement. Déjà G. Bachelard, face à une expérience qui ne rectifie aucune erreur s'interrogeait : " A quoi sert-elle ? " (préface de La formation de l'esprit scientifique). La validité d'un modèle explicatif réside dans l'adéquation entre le modèle théorique (concepts, lois...) et le modèle praxéologique (expériences, phénomènes physiques ...) selon les conclusions de Francis HALBWACHS dans son ouvrage remarquable La pensée physique chez l'enfant et le savant.

L'enseignement des sciences a pour but de conduire l'élève à comprendre le monde qui l'entoure, monde

naturel ou monde technique, c'est à dire à construire des **connaissances** qui permettent d'**expliquer** un phénomène, d'en maîtriser les mécanismes et les étapes, et de **prévoir**, dans des circonstances bien déterminées, ce qui va se passer. L'ignorance n'a jamais permis de résoudre des problèmes.



Mais, faire des sciences à l'école c'est également amener l'élève à prendre conscience que le savoir scientifique se construit, qu'il est réponse à une question, qu'il ne le trouve pas tout fait en regardant les choses ( refus d'un empirisme naïf ) et qu'il ne lui permet de comprendre son environnement que sous réserve qu'il s'interroge sur cet environnement, qu'il cherche à le comprendre. Je ne partage absolument pas les propos rapportés dans l'ouvrage de CHARPAK : " la science n'a d'autre ambition que de proclamer sans les modifier les réponses que la nature apporte et de nous transmettre d'elle une description dans laquelle l'invention et la floriture n'ont pas leur place " (pages 105 - 106) car

la Science est une véritable **création** de l'esprit humain et regarder les choses n'a jamais permis de les comprendre : si je regarde le Soleil, je le vois se déplacer dans le ciel, et je ne vois pas la Terre tourner sur elle-même. Ce relent de positivisme oubliée, par exemple, que les concepts, ces outils si précieux, sont le fruit de notre invention : ils ne sont pas dans les choses, mais dans notre esprit. Aucun doute, décrire n'est pas comprendre : on ne voit que parce que l'on prévoit.

Le **sens du problème** reste une des caractéristiques essentielles de l'esprit scientifique qui refuse les " il n'y a qu'à ", les généralisations hâtives ou les simplifications fallacieuses. Le découvreur est celui qui s'est posé la " bonne " question sans trop compter sur le hasard pour la formuler et y répondre. Nous le savons tous, un problème n'est jamais aussi bien posé qu'après sa résolution ! Le rôle de l'**imagination** est capital à tous les niveaux d'une découverte : formuler un problème, émettre des hypothèses, concevoir une expérience, interpréter des résultats.

Nous apercevons alors la place privilégiée des **attitudes** à développer (curiosité, créativité, esprit critique, sens de la preuve...) et celle des **objectifs méthodologiques** à acquérir dans cet enseignement scientifique. Notons au passage que le chercheur, grâce à sa formation et à son expérience professionnelle, maîtrise de tels objectifs alors que ce n'est pas le cas de l'élève de l'école primaire qui se trouve ainsi face à une double difficulté : construire des modes de pensée et construire des savoirs.

Sur le plan pédagogique, une dérive importante est à redouter car une expérience n'est pas un jeu, un libre tâtonnement, une activité " pour voir ". Trop souvent, l'élève ne

sait pas pourquoi il fait une expérience et il suit sans aucune initiative un protocole défini par l'adulte. Il est fréquent qu'il privilégie à l'excès l'aspect spectaculaire ou affectif, qu'il s'attarde sur des points insignifiants. De même, regarder autrui faire une expérience ne correspond pas à une réelle activité de l'élève.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Le projet La main à la pâte initié par un prix Nobel et largement repris par les médias ou les maisons d'édition ne peut que sensibiliser les enseignants du premier degré au problème des sciences à l'école et inciter certains d'entre eux à mettre en place un enseignement scientifique plus présent dans leur classe. On ne peut que se réjouir d'une telle évolution. L'opération sera d'autant mieux réussie que l'enseignant mettra, lui aussi, la main à la pâte car il ne comprendra réellement le statut d'une expérience scientifique que s'il met en oeuvre, à son niveau d'adulte, la démarche scientifique. Un discours sur la science ne peut pas remplacer une pratique effective de la science ( pourrait-on appréhender les problèmes de lecture sans être soi-même lecteur ? ). Cette difficulté n'apparaissait pas quand il suffisait de demander aux élèves d'apprendre seulement un résumé, mais elle ne peut pas être passée sous silence quand on cherche à former l'esprit des élèves et à mettre en place les premiers linéaments d'une **culture scientifique et technique**.

Le problème de la formation des maîtres se trouve tout naturellement posé ainsi que celui du rôle de l'IEP. Ne serait-il pas opportun qu'il mette, lui aussi la main à la pâte ?

Charles RONGIER  
BORDEAUX - IUFM

## Vous avez dit «mérite» (2)

Résumé du premier épisode : devant les difficultés constatées les années précédentes pour que la CAPA soit le lieu d'un échange constructif, les représentants des personnels ont demandé à prendre connaissance de toutes les appréciations ...

Lecture instructive où il apparaît que, sauf exception, tous les IEN de l'Académie sont excellents, mais que certains seraient plus excellents que d'autres...

La nuance, selon le Recteur, serait perceptible à travers le lyrisme des appréciations, les termes utilisés, la poésie qui s'en dégage ... Ainsi le fait de donner entière satisfaction ou d'être remarquable constitue-t-il le degré minimum de l'excellence professionnelle. Que les collègues qui ont droit de telles appréciations ne s'y méprennent pas et ne s'étonnent pas de ne se voir situés qu'en fin de tableau d'avancement. Pour avoir droit de figurer dans le hit parade des IEN, il faudra que votre chef de service trouve des formules beaucoup plus percutantes, des slogans plus décisifs, des éloges moins communs.

Alors n'hésitez pas : avant la prochaine campagne de notation, demandez à le rencontrer pour stimuler ses capacités à s'extasier sur votre valeur professionnelle et à la traduire en des termes permettant enfin à votre mérite d'être reconnu.

Dans la forêt des éloges sans réserves auxquels ont droit presque tous les IEN - reconnaissance de la grande qualité du corps - il vous faut exiger les superlatifs et les témoignages d'affection si vous ne voulez pas sombrer dans l'anonymat d'une excellence banale d'où seuls l'ancienneté et votre syndicat pourraient vous extraire. Perspective abominable vous en conviendrez, insupportable à tous ceux qui ont le culte du mérite mais qui n'ont pas - ou ne se donnent pas - les moyens de l'évaluer.

Quelles conclusions peut-on tirer de cet épisode ?

1 - Ou bien on considère que les appréciations formulées par les chefs de service sont fondées et on doit s'interroger sur les critères obscurs, non avouables, sur lesquels s'appuie le Recteur pour effectuer son classement.

2 - Ou bien on considère que les appréciations ne traduisent pas véritablement le jugement des chefs de service, et on doit s'interroger sur les raisons qui les conduisent à cette forme d'auto-censure, à ce manque de sincérité, à cette incapacité à procéder à une évaluation pertinente.

Dans les deux cas le système fonctionne dans la plus totale opacité qui ne permet ni aux personnels de «s'améliorer», ni au service public de s'adapter à une réalité en constante évolution ce qui exige une compétence sans cesse renouvelée.

Allons-nous encore longtemps accepter qu'un chef de service se permette de formuler une appréciation, de proposer une note sans demander un rapport d'activité, sans procéder à un entretien d'évaluation, mais en s'appuyant seulement sur de vagues impressions ou sur des témoignages indirects ?

Il ne peut y avoir de prise en compte du mérite sans que le «contrat» soit clairement établi, qu'il en soit rendu compte et qu'un échange ait eu lieu entre l'évaluateur et l'évalué. C'est une question de déontologie, de démocratie, et c'est une des conditions fondamentales de l'évolution du système.

Mais on voit bien que le point de départ se situe dans la clarification de nos missions, base indispensable à l'établissement du contrat.

Daniel GAUCHON

## Indemnités

### - Indemnités soumises à l'impôt : (01-03-97)

indemnité pour charges administratives (D 72-827 du 6-9-72 modifié et D 79-776 du 10-09-79 modifié) :

- \* IEN-ET et IO : 32 800,00 F / an ;
- \* IEN 1D : 13 880,00 F / an
- \* IPR-IA : 39 365,00 F / an
- \* DAET, DAFCO, CSAIO : 43 740,00 F / an

indemnité de circonscription (D 54-543 du 26-5-54 modifié) :  
\* IEN 1D : 6 945 F / an

### - Indemnités exonérées d'impôt

( D 66-619 du 10-8-66 modifié ) : (01-01-94)

Indemnités forfaitaires de déplacement	Mission	
	Paris	Province
Repas	82,00	82,00
Nuitée	264,00	210,00
Journalière	428,00	374,00

\* indemnité forfaitaire de déplacement ou indemnité dite des «110 journées» (taux 192 F) (D 54-135 du 6-2-54 modifié) : 21 120 F / an soit 1 760 F / mois.

\* indemnité de stage (D 66-619 du 10-8-66 modifié) : 55,05 F

\* indemnités de bureau (D 63-901 du 28-8-63 modifié) : 1 503,00 F + 255,00 F par bimestre sauf sept-oct : 384,00 F

## Communiquer avec le



Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Minitel : 3615 FEN code INS

(mise à jour chaque jeudi)

Internet : e-mail [sien@fen.fr](mailto:sien@fen.fr)